



## NOTIFICATION AUX PARTIES

N° 2004/010

Genève, le 10 mars 2004

CONCERNE:

### Projet des délégués parrainés: 13<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties

1. La 13<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties (CdP13) se tiendra à Bangkok, Thaïlande, du 2 au 14 octobre 2004.
2. Il est essentiel pour une application effective de la Convention qu'autant de Parties que possible participent au processus de prise de décisions au cours de la CdP; le projet des délégués parrainés vise à assurer la représentation des pays les moins développés, en développement, ou à économie en transition, aux sessions de la Conférence des Parties.
3. Les Parties requérant un appui financier pour envoyer des représentants à la CdP13 sont invitées à contacter le Secrétariat pour indiquer leur besoin d'assistance financière en précisant si l'appui est demandé pour un ou pour deux délégués. La date butoir pour soumettre les demandes est fixée au **31 mai 2004**. Seules les demandes soumises dans le délai imparti seront examinées.
4. Après le 31 mai 2004, le Secrétariat indiquera aux Parties ayant demandé une assistance le niveau d'appui qu'elles obtiendront dans le cadre du projet des délégués parrainés.
5. Le Secrétariat demande à tous les Etats et organisations susceptibles de fournir un appui financier de l'informer dès que possible de leur intention de contribuer à cet important projet.
6. La liste finale des pays bénéficiant d'une assistance financière dépendra des fonds réunis.